

Conseil communautaire du 25 mai 2018

Interventions des élu-e-s
« Osions Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »
Citoyen-ne-s élu-e-s non encarté-e-s / Parti de Gauche / Ensemble ! / Nouveau Parti Anticapitaliste / Europe Écologie Les Verts

Christiane Fraysse et Jacques Arfeuillère



Délibération n°1 (2018-0255) : Validation du projet de territoire

Quelle est la nature du document ?

Nous lisons que ce projet est un document stratégique qui précise les projets concrets pour les 10 ans à venir. Il définira les objectifs et priorités des politiques publiques menées par Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCU) et les communes de Grand Poitiers. Puis on parle de défis.

Il n'existe pas d'impératif légal à l'élaboration d'un projet de territoire. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est évasif sur le sujet. Alors on pourrait se féliciter que la Communauté Urbaine se soit engagée dans l'élaboration de ce projet de territoire mais on ne va pas le faire et on va dire pourquoi.

Vous nous proposez de construire une marque pour Grand Poitiers, d'affirmer une identité. Mais il est difficile de le faire pour un territoire qui n'a pas de sens géographique, le Grand Poitiers 2017 ne correspond ni à une aire urbaine ni à un bassin de vie. C'est une construction artificielle. Nous devons d'abord nous demander si le périmètre de la communauté doit évoluer et si oui, pourquoi et comment. On peut s'en accommoder mais nous pensons qu'il faudrait affirmer un horizon de ce que devrait être Grand Poitiers en termes de périmètre pertinent, ce qui faciliterait la mise en œuvre de politiques publiques de proximité. Ou bien affirmer des coopérations avec les communes ou EPCI voisins notamment en termes de mobilité.

Toujours sur la forme, si l'on fait du parangonnage, en raisonnant marketing comme vous le faites avec ce projet, si l'on veut comparer ce projet de territoire par rapport à ceux des territoires concurrents, on voit que les projets de territoire que l'on a pu examiner dans d'autres agglomérations imbriquent ce projet et le pacte financier, ce qui n'est pas le cas ici. On voit aussi que la capacité du projet de territoire à faire référence tient nécessairement à son niveau de précision. L'existence d'un plan d'action énonçant des priorités, permet de s'y référer tout au long du mandat et d'assurer a posteriori un bilan voire une évaluation de sa réalisation. Le plan devient un point de référence utilisé dans le déroulement de l'activité de

la communauté et il est aisément de revenir sur sa mise en œuvre effective. Des échéances calendaires et la détermination de priorités contribuent à ce référencement dans le temps. L'estimation des coûts des opérations ou actions mentionnées dénote également d'une intention programmatique forte, sachant que certains territoires citent, en complément de leur projet, l'existence ou la perspective d'un plan pluriannuel d'investissement. Cette intention est encore plus manifeste lorsque les projets de territoire portent en leur sein des budgets prévisionnels ou des plans de financement. Or, tout cela est absent dans ce projet de territoire que vous nous proposez. **C'est bien l'absence de coût, d'échéances et de priorité qui nous a conduit à juger ce document comme un simple recueil d'intentions.**

Ensuite, sur la méthode employée, elle n'est pas à la hauteur de l'ambition affichée. Les 5 réunions ouvertes aux maires et aux élus municipaux n'ont pas fait l'objet d'invitations ou de convocations à l'égard de tous les élus en particulier des élus des oppositions de Poitiers et des autres communes. Ce point-là casse un peu l'image de la concertation... Les groupes d'opposition de Poitiers ont quant à eux, eu droit à 45 minutes de présentation du document au mois d'avril. C'est léger. Pour nous, la concertation citoyenne passe par des échanges et pas seulement bilatéraux. Vous nous dites que le document n'est pas finalisé, qu'il va s'enrichir mais comment et avec qui ? Mystère ... Par exemple, **le Conseil de Développement Responsable (CDR) a été sollicité ; l'avis est joint mais l'ensemble des propositions qui sont très complètes n'ont pas été reprises dans leur totalité.** La concertation citoyenne demande du temps... Si c'est un projet de Grand Poitiers et des communes qui composent Grand Poitiers, les conseilleurs municipaux des communes auraient dû être consultés. Des comptes rendus d'ateliers du Conseil de Développement auraient dû être présentés en commission afin que chacun puisse y adhérer et non pas seulement les maires et le Bureau. L'agenda 21 a été retoqué par le ministère de l'écologie en 2013 en raison de l'absence de concertation et c'est la même erreur qui est commise ici.

Pour ce premier projet de territoire, en raison des échéances municipales de 2020 soit, dans moins de 2 ans, il aurait été préférable à notre avis de partager les états des lieux, de valider les besoins du territoire et d'établir quelques priorités, de les chiffrer et de donner des échéances de réalisations. **Le CDR a établi son avis en 3 étapes. La première, c'est le repérage des besoins non satisfaits et l'offre de service attendus sur le territoire. Cette étape ne se lit pas dans le document que vous nous proposez. Nous avions demandé à être destinataires des comptes rendus de ce que vous nous avez présenté comme étant des ateliers et qui sont plutôt des mini-débats d'acteurs, nous les attendons encore. Comment peut-on vouloir fédérer, entraîner un territoire, construire une identité, si on ne fait même pas l'effort de partager l'élaboration du projet ?** Nous, élu-e-s Osons Poitiers avons été associés à 3 forums en 2017 que j'appelle « réunions post-it », assez intéressantes mais qui constituaient seulement une première approche.

L'identité du territoire

La position de Grand Poitiers a fortement été modifiée au 1^{er} janvier 2017. La ville centre de notre communauté a perdu son statut de capitale régionale. Nous devons donc réinterroger ce qu'est devenu Poitiers et nous devons être lucides.

On vous entend Monsieur le Président de plus en plus souvent employer l'expression « fonction métropolitaine ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Que l'on a l'ambition de faire de

notre communauté une métropole pour rejoindre les 21 autres métropoles françaises ? **Ne soyons pas ridicules, notre territoire comprend moins de 200 000 habitants, il a beaucoup d'atouts mais il n'a pas les caractéristiques d'une métropole ni les fonctions. Restons modestes.** Et modestes ne veut dire ni humiliés ni mésestimés. Arrêtons de vouloir jouer la concurrence avec des territoires qui n'ont rien à voir avec le nôtre. En revanche, nous avons des atouts tels que l'Université, le CHU, un tissu économique et associatif vivant, si l'on reste uniquement dans le monde économique, et nous avons aussi des atouts qui viennent des nouvelles communes qui ont rejoint la communauté historique de Grand Poitiers. Ces atouts reposent sur le territoire rural, or, le rural est peu présent dans ce projet. Le rural c'est la terre, c'est l'espace, c'est la nature, et c'est aussi une économie, c'est un accès à la propriété plus facile, mais c'est aussi la fermeture des services publics de proximité, un cadre de vie différent de la ville, c'est une mobilité dans laquelle la précarité énergétique est très prégnante. **Or, ce projet territoire est très centré sur Poitiers ou sur l'ancien Grand Poitiers à 13.** Quelles étaient les orientations fortes des 5 EPCI qui composent le Grand Poitiers d'aujourd'hui à 40 ? Certains comme le Pays Mélusin avait déjà réalisé un projet de territoire axé sur l'économie verte, est-ce qu'on le retrouve ici ?

Quelques remarques de vocabulaire : « transition climatique » et « bienveillant »

Page 7, on nous parle de transition climatique, le changement, le réchauffement, le dérèglement climatique est tout sauf une transition, c'est un bouleversement. Personne dans cette assemblée ne le remet en cause ou je ne pense pas qu'il y ait des Trump parmi nous ? **La transition climatique, enfin ce qui est qualifié comme cela, ça ne nous interroge pas, cela doit nous faire agir. Et le défi de la transition écologique ne se résume pas à la transition énergétique.**

« Bienveillant », on peut tout dire aujourd'hui. Mais est-ce que les qualités humaines peuvent s'appliquer à des objets géographiques ? **Qu'est-ce que cela veut dire un territoire bienveillant ? Est-ce qu'il existe des territoires malveillants ?**

Quelques remarques sur les défis tels qu'ils sont présentés à ce stade

De manière générale, dans ce catalogue, une place très importante est donnée au numérique et surtout au jeu, l'enjeu de la préservation de la biodiversité est peu présent même si le mot a été rajouté.

Ensuite, nous avons réduit notre lecture critique au seul défi de la mobilité pour faire exemple. Et **des actions sont présentes dans le document avec lesquelles nous sommes en profond désaccord sur le seul défi de la mobilité.**

D'abord, **l'aéroport de Poitiers-Biard** dans l'équilibre économique actuel, c'est 770 000 euros annuels pour 100 000 passagers. Depuis plus de 10 ans, le nombre de passagers est grossièrement le même. En revanche, le montant que Grand Poitiers y consacre croît inexorablement. Avons-nous besoin de cet équipement ? Avons-nous les moyens de le financer ? **Sur ce sujet, nous sommes encore une fois dans une logique de concurrence et non de complémentarité avec d'autres territoires.**

Sur la LGV, dont on nous rebat les oreilles. L'immobilier à Poitiers n'a pas connu d'effet LGV alors que Bordeaux le connaît tout simplement parce que les LGV - nous l'avons dit maintes fois lorsque nous refusions de voter les 12 millions d'euros que Grand Poitiers a payé pour cette LGV - cette LGV, elle sert à relier deux métropoles et les deux métropoles profitent de cette offre de mobilité. Mais qu'en est-il de Poitiers, combien d'aller-retour ont été supprimés depuis la mise en place de la LGV pour aller à Bordeaux ou à Paris ?

Concernant **la déviation de la RN 147**, on affirme que la communauté veut soutenir les projets de déviations, là un choix fort est affirmé alors que des alternatives existent et mériteraient d'être étudiées.

On nous parle de développement de mode doux mais le plan vélo ne fait l'objet d'aucune ligne budgétaire propre et les projets de voiries que l'on nous présente n'intègrent pas tous des pistes ou bandes cyclables et surtout ne visent pas à constituer des trajets de continuités cyclables ou piétonnes.

On lit dans le défi de la mobilité que Grand Poitiers va poursuivre la structuration d'un réseau de **transport en commun** express desservant en priorité les pôles de services structurants et les pôles d'emplois mais au fil des conseils, on nous rétorque lorsque l'on demande que l'offre de transports en commun soit élargie aux nouvelles communes de Grand Poitiers que chaque kilomètre de ligne de transport en commun coûte bien plus que ce que va rapporter le nouveau versement transport et qu'il ne faut pas s'illusionner sur l'amélioration de l'offre !

Sur ce territoire, nous ce qui nous importe, c'est bien évidemment l'emploi mais c'est aussi la qualité de l'eau, de l'air, le niveau sonore, or, la LGV, l'autoroute A10 et l'aéroport sont perçus par les riverains comme des sources de nuisances fortes voire très fortes.

Est-ce que la mobilité entre communes est suffisamment développée ? Voilà quelques réflexions sur ce seul défi que nous avons pris pour exemple.

Enfin pour être proportionnel, voici trois priorités que nous aurions voulu lire dans ce projet de territoire pour qu'il puisse s'inscrire dans un projet écologique, social, solidaire et citoyen :

- **D'abord une politique volontariste et ambitieuse sur l'eau.** Cela veut dire rompre avec un modèle agricole qui contribue à détruire la biodiversité, à propager des perturbateurs endocriniens avec l'utilisation des pesticides, à menacer l'accès à la ressource en eau pour l'alimentation. Cela veut dire ne pas voter des modifications de PLU qui conforte ce modèle agricole comme vous l'avez fait. Mais au contraire favoriser la production agricole locale biologique et paysanne.
- La deuxième priorité, c'est **la mobilité** dans le périmètre géographique de Grand Poitiers. Il existait l'offre de Vitalis, celle de Lignes en Vienne et l'offre TER sur l'axe Sud-Nord, aujourd'hui rien n'a changé sauf que l'offre TER se dégrade. Un projet de territoire qui affirme son attachement à ce mode de transport, c'est cela que nous aurions aimé voir. Un document qui conforterait nos demandes d'extension et

d'amélioration de l'offre de TER non seulement sur l'axe Nord-Sud mais également vers Mignaloux et vers Chauvigny. De cette manière, la collectivité pourrait utiliser ce projet de territoire comme un document de communication à destination de ses partenaires institutionnel tels que la Région et l'État.

- Enfin notre troisième priorité porte sur **l'autonomie alimentaire**. Le territoire étant à la fois urbain et rural, ce point-là nous paraît être plus fort que le point 9.3 intitulé « soutenir la production alimentaire locale, renforcer les échanges ville-campagne ». Et cette production alimentaire pour nous, elle doit être ambitieuse, elle ne doit pas seulement être raisonnée mais biologique et paysanne. C'est essentiel, et bien sûr une agriculture biologique et paysanne à taille humaine pour que les campagnes soient habitées et ne deviennent pas seulement d'immenses espaces agro-industriels comme évoqué page 12 lorsque l'on évoque l'INRA et son modèle d'élevage de porcs bio ! Avec une agriculture biologique et paysanne à taille humaine, on favorise ainsi une activité économique qui contribue à préserver la terre nourricière, l'environnement et la biodiversité mais cela permet également de freiner la perte d'activité dans le monde rural. L'atout premier du monde rural c'est la terre. Cette ambition-là, cela peut être une « marque » vous qui êtes attachés au marketing territorial.

Voilà quelques réflexions suite à la proposition de ce projet de territoire.

En résumé et pour conclure, le projet présenté nous paraît être un ramassis d'intentions, non chiffré, sans échéances ni indicateurs de suivi, qui met en valeur des projets phares de Poitiers et surtout qui ne contribue en rien à définir une identité de territoire. C'est un simili-projet sans âme, la concertation citoyenne n'a pas été à la hauteur de l'ambition affichée. Donc au mieux, ce document est un recueil d'intentions ou du bla bla mais il n'est pas engageant. Il serait difficile d'engager une collectivité qui va connaître un renouvellement dans deux ans avec ce projet.

Nous ne le voterons pas.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité et a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.